

Paris, le 14 mars 2022

## LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP « La Française Actions Monde »

**Objet : Opération de mutation du FCP « La Française Actions Monde » (code Isin : FR0000992471)**

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement (FCP) **La Française Actions Monde** et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

### Quels changements vont intervenir sur votre FCP ?

Nous vous informons que La Française Asset Management, société de gestion du FCP **La Française Actions Monde** (ci-après le « **FCP** »), a pris la décision de modifier la stratégie d'investissement du FCP ainsi que sa dénomination. En effet, dans un contexte porteur pour les énergies vertes, il a été décidé d'ajuster la stratégie d'investissement du FCP afin de vous offrir une solution différenciée et de conviction en exposant le fonds aux entreprises de niche développant des technologies propres et innovantes.

Le FCP qui est actuellement éligible au PEA restera éligible au PEA. Toutefois, le FCP qui est investi actuellement jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM/FIA qui investissent eux-mêmes en actions européennes ou internationales devra désormais investir au minimum 90% de son actif en direct en produits d'actions de la zone euro et jusqu'à 10% hors zone euro.

Par ailleurs, le FCP sera désormais classé en article 9 conformément au règlement SFDR (produits ayant un objectif d'investissement durable) et en catégorie 1 conformément à l'instruction 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (communication centrale).

Enfin, Le fonds vise à investir sur des valeurs de technologies vertes (assainissement de l'eau, énergies renouvelables, isolation...) en s'appuyant sur des critères financiers et extra-financiers et s'engage à contribuer positivement aux objectifs de développement durables (ODD) à hauteur minimum de 60% de l'actif net du FCP.

Enfin, le FCP sera désormais dénommé « La Française Green Tech Europe ».

### Quand cette opération interviendra ?

Cette opération de mutation a reçu l'agrément de l'Autorité des marchés financiers le 8 mars 2022 et sera effective le 18 mars 2022.

**Si vous acceptez les termes de cette mutation, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part. Si toutefois les modifications ne sont pas conformes à vos souhaits, vous pouvez obtenir le rachat de vos parts sans frais<sup>1</sup> à tout moment, le FCP n'appliquant pas de commission de rachat.**

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement/Risque** : Oui
- **Augmentation du profil de risque** : Non
- **Augmentation potentielle des frais** : Non
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque** : très significatif



### Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?

L'opération de mutation n'a pas d'impact sur votre fiscalité. Nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller habituel ou votre distributeur.

<sup>1</sup> Le montant des plus-values éventuellement réalisées du fait de ce rachat sera soumis à la fiscalité en vigueur à la date de l'opération.

**Quelles sont les principales différences de votre FCP avant et après les modifications ?**

	Avant les modifications	Après les modifications
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>		
<b>Dénomination du FCP<sup>2</sup></b>	La Française Actions Monde	La Française Green Tech Europe
<b>Classification AMF<sup>3</sup></b>	Actions internationales	Néant
<b>Objectif de gestion<sup>4</sup></b>	<p>Le FCP aura pour objectif de surperformer l'indice MSCI WORLD libellé en devises locales, dividendes réinvestis sur la durée de placement recommandée (supérieure à 5 ans).</p>	<p>Le FCP a pour objectif de gestion de surperformer l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN (MSDEEMUN Index), net de frais et dividendes nets réinvestis, sur une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans par la mise en œuvre d'une politique d'investissement répondant à des critères financiers et extra-financiers et notamment en s'engageant à contribuer positivement aux objectifs de développement durables (ODD) à hauteur minimum de 60% de l'actif net du FCP. Le fonds place les critères extra-financiers au cœur de son processus d'investissement et de sélection des émetteurs.</p>
<b>Méthodes de sélection d'instruments financiers<sup>5</sup></b>	<p>Le portefeuille du fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA investissant eux-mêmes en actions européennes ou internationales. Cependant, le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des titres vifs (actions), à hauteur de 10% maximum.</p>	<p>Le fonds investit à hauteur minimum de 90% de son actif net en titres vifs sur les marchés actions des pays membres de la zone euro. Les investissements en parts ou actions d'OPCVM seront limités au total à 10% de l'actif net.</p>
<b>Indicateur de référence<sup>6</sup></b>	MSCI World Local Currency [code Bloomberg NDDLWI MSCI World Daily Net Total Return Local Index]	MSCI EMU NET TOTAL RETURN (MSDEEMUN Index)

<sup>2</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

<sup>3</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

<sup>4</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

<sup>5</sup> Modification soumise à agrément de l'AMF

<sup>6</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

<b>Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion<sup>7</sup></b>	Non	Oui  Fonds article 9 SFDR (produits ayant un objectif d'investissement durable)  Fonds catégorie 1 conformément à l'instruction 2020-03 de l'Autorité des marchés financiers (communication centrale).

Modification du profil de rendement/risque			Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :
<b>SRRI</b>	6	6	
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques<sup>8</sup></b>	Risque action [90% ; 100%] à travers des parts ou actions d'OPCVM/FIA investissant eux-mêmes dans actions européennes ou internationales.  Risque action (titres vifs) [0 ;10%]  Exposition globale : [60 ;120%]  Risque de change : max 30%	Risque action [0% ; 10%] à travers des parts ou actions d'OPCVM/FIA investissant eux-mêmes dans actions européennes ou internationales.  Risque action (titres vifs) [90 ;100%]  Exposition globale : [80 ;110%]  Risque de change : max 10%	-  +  +  -

<sup>7</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

<sup>8</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

Frais <sup>9</sup>			
<b>Frais de gestion financière</b>	2,258% TTC Taux maximum	2% TTC Taux maximum	↓
<b>Frais indirects maximum du FCP</b>	0,47% TTC Taux maximum	-	↓
<b>Frais administratif</b>	0,092% TTC Taux maximum	0,092% TTC Taux maximum	-
<b>Frais courants</b>	2,84% au 30/09/2021	2,34%	↓
<b>Commissions de mouvement</b>	<b>Actions</b> : 0.40% (avec minimum de 120€) <b>Obligations convertibles &lt; 5 ans</b> : 0.06% <b>Obligations convertibles &gt; 5 ans</b> : 0.24% <b>Autres Obligations</b> : 0.024% (avec minimum de 100€) <b>Instruments monétaires</b> : 0.012% (avec minimum de 100€) <b>Swaps</b> : 300€ <b>Change à terme</b> : 150€ <b>Change comptant</b> : 50€ <b>OPCVM</b> : 15€ <b>Futures</b> : 6€ / Options: 2.5	<b>Actions</b> : 0.10% (avec minimum de 120€) <b>Obligations convertibles</b> : 0.05% (avec un minimum de 100€) <b>Autres Obligations</b> : 0.035% (avec minimum de 100€) <b>Instruments monétaires</b> : 0.0120% (avec un minimum de 100€) <b>Swaps</b> : 0,010% (avec un minimum de 150€ et un maximum de 600€) <b>Change à terme</b> : 0,010% (avec un minimum de 75€ et un maximum de 300€) <b>Change comptant</b> : 0,010% (avec un minimum de 25€ et un maximum de 100€) <b>OPC</b> : 15€ <b>Futures</b> : 1€ <b>Options</b> : 1€	-
<b>Commission de surperformance</b>	20% TTC maximum au-delà de l'indice MSCI WORLD dnr.  Frais plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net moyen	20% TTC maximum au-delà de l'indice MSCI EMU NET TOTAL RETURN (MSDEEMUN Index)  Frais plafonnés à 2,5% TTC de l'actif net moyen	-

<sup>9</sup> Modifications non soumises à agrément de l'AMF

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DICI).

Les options suivantes vous sont offertes :

- La modification vous convient : aucune action de votre part n'est nécessaire ;
- La modification ne vous convient pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais du FCP à tout moment, celui-ci n'appliquant pas de commissions de rachat ;
- Vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur.

Les DICI et le prospectus du FCP sont disponibles sur le site : [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) ou auprès de : LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT – Département Marketing -128 boulevard Raspail – 75006 PARIS –ou e-mail : [contact-valeursmobilieres@la-francaise.com](mailto:contact-valeursmobilieres@la-francaise.com)

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Jean-Luc HIVERT**  
Président  
La Française Asset Management